

**Information relative aux frais scolaires qui seront réclamés aux parents des élèves des Ecoles fondamentale et primaire pour l'année 2021-2022.**

Madame, Monsieur,

Dans le respect de l'article 100 du décret « Mission » et des circulaires récemment parues que vous trouverez en annexe de ce document, nous vous communiquons sous forme de tableau, au verso de cette feuille, une estimation des frais qui vous seront réclamés au cours de cette année scolaire. Pour des raisons évidentes d'organisation, il est essentiel que nous puissions compter sur la participation de tous. Toutefois, sans jamais constituer un motif d'exclusion aux activités, les problèmes de paiement devront nous être communiqués afin que nous soyons en mesure de les traiter en toute confidentialité.

Ces frais sont calculés par rapport aux coûts réels qu'ils représentent pour notre institution. Ils vous seront adressés au moyen de quatre notes, la première en septembre et les autres à la fin de chaque trimestre scolaire.

En ce qui concerne la natation, toutes les classes de P1, P2 et P3 vont nager chaque semaine. Les élèves de P4, P5 et P6 n'ont plus cours de natation. Ces frais de natation sont réclamés en trois tranches trimestrielles. Seules les absences de longue durée (plus de deux semaines) couvertes par un certificat médical pourront faire l'objet d'une exonération à condition d'en faire la demande par écrit au secrétariat.

Quant aux abonnements facultatifs, il s'agit des revues, Bonjour, Dauphin... pour lesquelles des albums vacances ou des abonnements vous sont proposés ponctuellement.

Il ne sera plus possible de commander le T-shirt de gymnastique via l'école. Un t-shirt de couleur verte sera demandé.

Conformément à la décision prise en Conseil de participation, une cotisation de 2,00 € par élève et par an est demandée pour constituer un fonds de solidarité qui servira exclusivement à soutenir les familles qui éprouvent des difficultés à honorer les frais inhérents à la scolarité de leur enfant.

D'une manière générale, ces frais annoncés sont calculés sur base des moyennes des années précédentes et peuvent donc varier en fonction notamment de certains choix d'activités pédagogiques qui se présentent opportunément et s'inscrivent dans notre projet d'établissement.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

B. Goedseels  
Gestionnaire

Solange de le Vingne  
Directrice 2,5-8 ans

Roxane van Cutsem  
Directrice 8-12 ans

**Estimation des frais scolaires réclamés aux parents pour l'année 2020-2021**

Frais scolaires	Maternel			Primaire					
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6ème
<b>Fournitures scolaires</b> (facultatives)									
Abonnement revues									
T-shirt gymnastique									
<b>Activités culturelles</b>									
Natation				150.00 €	150.00 €	150.00 €			
Journée sportive		12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €
Visites, excursions, expositions, spectacles, activités artistiques et sportives...	45.00 €	45.00 €	45.00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50.00 €
<b>Voyages</b>									
Classes de cirque				150,00 €					
Classes de ferme					150,00 €				
Classes nautiques								200.00 €	
Classes de neige									450.00 €
<b>Cotisation de solidarité</b> <b>(élèves) *</b>	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

(\*) En vertu de la décision du Conseil de participation du 15/01/2020.

**Remarques :**

- Les frais inhérents à des activités ou services considérés comme entièrement facultatifs (les repas, la garderie, l'étude surveillée...) ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.